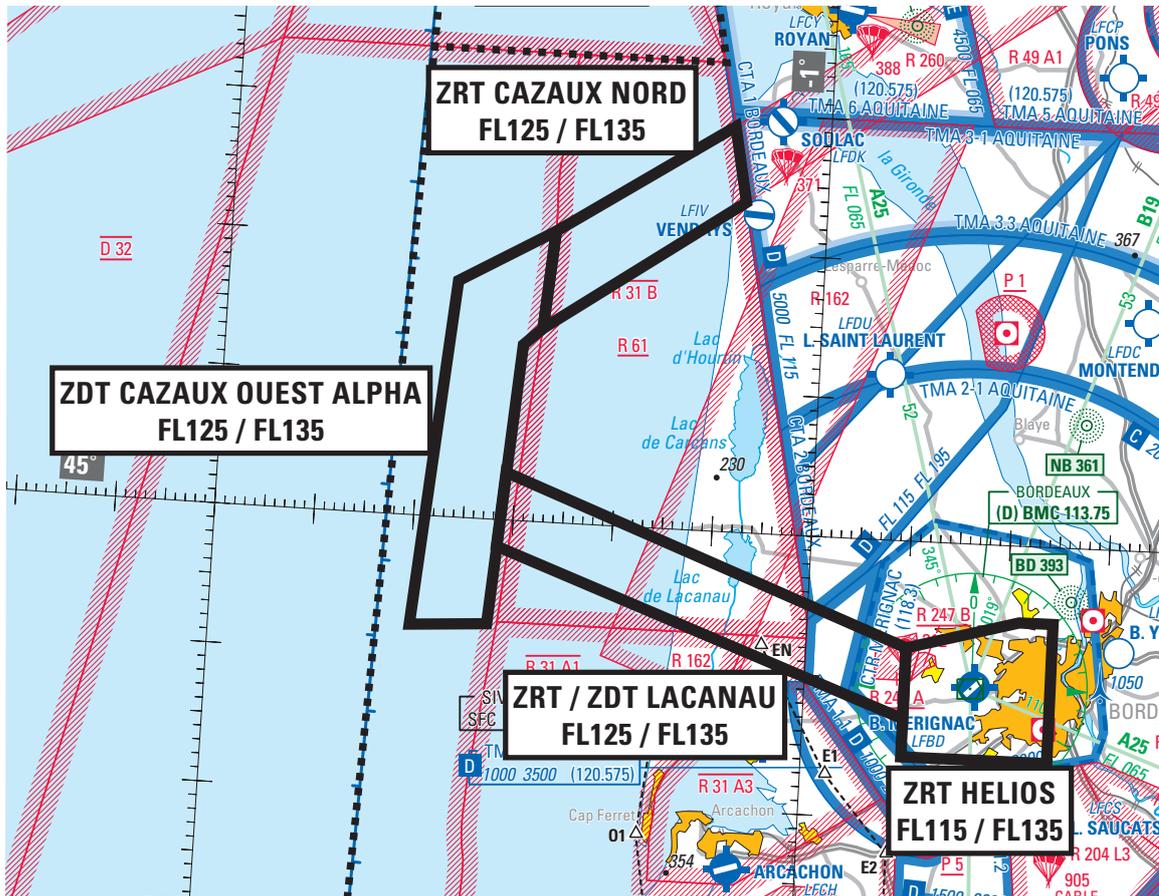


Objet : Création de zones réglementées temporaires (ZRT) et zones dangereuses temporaires (ZDT) pour le transit et les évolutions d'un drone en FIR Bordeaux LFBB

En vigueur : Le 14 mai 2017

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD



ACTIVITÉ

Transits et évolutions d'un drone.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT / ZDT activables de 06h30 à 17h30

- Activité réelle annoncée avec un préavis de 15 minutes.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM

- Partie ZRT : Contournement obligatoire durant l'activation.
- Partie ZDT : L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer dans ces zones.

STATUT

- Zone réglementée temporaire (ZRT) pour les parties situées en deçà des 12 NM des côtes se substituant aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.
- Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour les parties situées au-delà des 12 NM des côtes.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Cazaux APP : 119.600 MHz
 Aquitaine INFO : 120.575 MHz
 MARINA INFO : 143.550 MHz

GESTIONNAIRE

CDC (Centre de Détection et de CTL MIL) de Mont de Marsan ou CDC de remplacement.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

<u>ZRT CAZAUX NORD</u>	<u>ZDT CAZAUX OUEST ALPHA</u>	<u>ZRT / ZDT LACANAU</u>	<u>ZRT HELIOS</u>
<p><u>Limites latérales</u> 45°29'06.00" N, 001°09'44.00" W 45°23'42.00" N, 001°08'16.00" W 45°13'53.00" N, 001°28'05.00" W limite des eaux territoriales atlantiques françaises 45°20'54.00" N, 001°27'18.00" W 45°29'06.00" N, 001°09'44.00" W</p> <p><u>Limites verticales</u> FL125 / FL135</p>	<p><u>Limites latérales</u> 45°20'54.00" N, 001°27'18.00" W limite des eaux territoriales atlantiques françaises 45°13'53.00" N, 001°28'05.00" W 45°12'38.00" N, 001°29'58.00" W 44°52'29.00" N, 001°32'03.00" W 44°52'08.00" N, 001°39'47.00" W 45°16'58.00" N, 001°36'52.00" W 45°20'54.00" N, 001°27'18.00" W</p> <p><u>Limites verticales</u> FL125 / FL135</p>	<p><u>Limites latérales</u> 45°03'25.00" N, 001°30'58.00" W 44°52'20.00" N, 000°49'57.00" W 44°47'14.00" N, 000°49'57.00" W 44°58'05.00" N, 001°31'31.00" W 45°03'25.00" N, 001°30'58.00" W</p> <p><u>Limites verticales</u> FL125 / FL135</p>	<p><u>Limites latérales</u> 44°44'30.00" N, 000°35'21.00" W 44°44'30.00" N, 000°49'57.00" W 44°52'20.00" N, 000°49'57.00" W 44°54'30.00" N, 000°38'44.27" W 44°54'30.00" N, 000°35'21.00" W 44°44'30.00" N, 000°35'21.00" W</p> <p><u>Limites verticales</u> FL115 / FL135</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Missions à caractères d'urgence :

Pour les aéronefs devant intervenir dans le cadre de missions urgentes (SAMU, douanes, sécurité civile, gendarmerie, police, ...) et n'ayant pas la capacité d'éviter les zones temporaires, l'organisme gestionnaire prendra les mesures appropriées pour permettre le déroulement des missions de service public dans le respect des normes de sécurité.

Activités complémentaires programmées :

- La zone LF-R 260 ROYAN est activable au profit du drone selon les délais définis à l'AIP France ENR 5.1.

Les ZRT/ ZDT CAZAUX NORD, CAZAUX OUEST ALPHA et LACANAU seront successivement activées puis désactivées en tenant compte de la progression du drone entre la LF-R 260 ROYAN et la ZRT HELIOS.

En cas de rupture des liaisons satellitaires, le drone affiche le transpondeur 3/A 7600 et se met automatiquement en vol retour vers Cognac en utilisant les ZRT/ZDT du présent SUPAIP selon le plan de vol préprogrammé.

Toute situation impliquant une perte de contact du drone sera signalée sans délai par le cockpit de pilotage, via la liaison téléphonique, à l'organisme gestionnaire.

Vol du drone :

Le décollage du drone se fera depuis la base aérienne de Cognac. A l'issue de sa mission, il retournera sur sa base de départ.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'opération :

Uniquement pour la PPS (Posture Permanente de sûreté) :
 Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes
 (CDAOA) Lyon
 Division DPSA
 Téléphone : 04 26 59 90 86 / 04 78 14 65 89 poste 26369
 PNIA : 811 942 6369

Pour PPS et opérations :

Escadron de Drones 01.033 « Belfort » - Cognac
 Chef des Opérations
 Téléphone : 05 16 45 01 00
 PNIA : 811 709 6303

Pendant l'opération :

Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Mont de Marsan :
 Téléphone : 05 58 06 84 51